



Fonds en euros : se désintoxiquer, une nécessité pour les épargnants français



Partager

Patrimoine - Les chiffres sont formels, le fonds en euros, tel qu'on l'a connu depuis plus de 20 ans est condamné ! Pour conserver leur rentabilité, les épargnants français doivent se détacher de leurs réflexes et délaisser les fonds en euros pour se tourner vers d'autres produits. Il en va de leur salut patrimonial. Le point avec Vincent Cudkowicz, cofondateur et directeur général de Bienprevoir.fr et **Primaliance**.

Le fonds en euros est une particularité bien française, aucun autre pays européen ne propose de produit d'épargne équivalent, basé sur les 4 principes associés suivants : un capital garanti en permanence, un taux de rendement attractif, une liquidité de son épargne et une disponibilité ininterrompue, et enfin un effet cliquet : le montant de l'épargne acquise ne peut jamais baisser.

Les Français ont ainsi pris la mauvaise habitude d'épargner et de bénéficier d'un rendement honorable sans pour autant prendre de risques, le tout avec un capital qui restait disponible pour faire face à un besoin imprévu de liquidités. Ce tableau en quadrichromie – presque incongru d'un point de vue économique – a fonctionné tant que les taux restaient élevés.

Or, ces dernières années les taux se sont lentement érodés, et 2021 marque un seuil critique : la baisse continue des fonds en euros, conjuguée aux risques d'inflation attendue post-crise sanitaire va sans doute donner lieu à un taux de rendement réel nul, voire même négatif. Cette inflation risque de ne pas être accompagnée d'une remontée des taux notable, plombant définitivement les fonds euros existants. Non seulement les épargnants ne gagneront plus d'argent, mais ils pourraient même en perdre.
Abandonner le fonds en euros

S'ils veulent maintenir un rendement significatif et faire fructifier leur épargne, les Français n'ont d'autres choix que de renoncer à ce type de placement dont la garantie en capital, au final, leur coûte cher, pour se tourner vers d'autres solutions qui n'offrent pas tout à fait les mêmes qualités simultanément, en renonçant à au moins à l'un des quatre piliers évoqués précédemment : la garantie du capital, un rendement intéressant,



la disponibilité de son épargne, l'effet cliquet.

Accepter une prise de risque mesurée, en renonçant à la garantie permanente et inconditionnelle du capital investi, permet de conserver la sécurité de pouvoir accéder à son épargne en cas d'imprévu, tout en bénéficiant d'un rendement appréciable. Rappelons que la garantie de la liquidité est un des principes de base offerte par la compagnie d'assurance-vie, quels que soient les supports choisis : fonds en euros ou unités de compte.

Restructurer l'assurance vie

Il n'est pas pour autant question de renoncer au principe de l'enveloppe assurance-vie, qui reste un cadre d'investissement particulièrement attractif, tant du point de vue fiscal qu'en terme d'optimisation de la transmission du patrimoine.

Il n'y a donc aucune raison d'y renoncer puisqu'il est tout à fait possible d'investir, dans le cadre d'une assurance-vie, dans d'autres produits que le fonds en euros. Je dirais même que les nouvelles solutions d'investissement permettent de répondre aux attentes sociétales majeures, comme l'investissement responsable, en supports immobiliers ou en supports financiers, les besoins en termes d'infrastructures de santé, la transition énergétique....

Les détenteurs des contrats multi-supports peuvent s'interroger sur ce qui est proposé à l'intérieur de leur contrat d'assurance-vie et décider de réorienter leur épargne vers des unités de compte (UC), en conservant leur antériorité fiscale. En revanche, les détenteurs de contrats mono-support — qui sont minoritaires — n'auront d'autres choix que de fermer leur contrat pour en ouvrir un nouveau, multi-support cette fois, prêt pour capter les nouvelles tendances porteuses et durables du monde de l'épargne. Vers quels produits se tourner ?

Conscientes des enjeux, et contraintes légalement par le coût des fonds propres nécessaires pour maintenir leur offre de fonds en euros, les compagnies d'assurance font preuve de nombreuses initiatives et de créativité pour proposer à leurs souscripteurs des solutions alternatives au désormais obsolète fonds en euros.

Mieux, cela peut être l'occasion d'investir tout en soutenant des valeurs, des orientations, des thématiques auxquelles on croit, comme l'environnement, les infrastructures, ou l'intelligence artificielle par exemple. L'immobilier, dont la crise Covid a une fois de plus démontré qu'il reste la véritable valeur refuge des Français, est accessible sous différentes formes via l'assurance-vie.

Nous pouvons par exemple investir dans de l'immobilier ou les infrastructures de santé, conjuguant ainsi l'appétence pour l'immobilier et la réponse à un vrai enjeu de société, qui est celui du logement et de la santé, voire même « voter » avec son portefeuille pour le maintien à domicile des seniors.

Trois critères pour faire le tri

Aussi, s'il reste souvent pertinent de se faire accompagner dans ces choix par un professionnel, l'épargnant individuel peut parfaitement composer son propre portefeuille, en demandant à consulter la liste des supports proposés dans son contrat d'assurance-vie. Trois critères peuvent l'aider à faire le tri :

1/ La thématique : se tourner vers des secteurs concrets, tangibles qui lui tiennent à cœur, comme l'immobilier, la santé ou encore l'assainissement de l'eau par exemple via des Unités de Compte (UC) spécialisées. Investir sur des thématiques répondant aux enjeux sociétaux forts et aux grandes tendances mondiales tout en diversifiant son épargne, donne un sacré coup de vieux à son ancien fonds en euros.

2/ Evaluer le risque : Contrairement au fonds en euros, les Unités de Compte ne garantissent pas le capital investi et le risque zéro n'existe pas. Toutefois, l'échelle de



risque mise place par l'AMF permet de se faire une idée, la plupart du temps, du niveau d'exposition, de 1 à 7 – 7 étant le plus risqué. Quelques UC immobilières notamment, sont notées 2 sur 7, ce qui représente un niveau de risque maîtrisé au regard du taux de rendement qui peut avoisiner les 3 ou 4%.

3/ S'interroger sur l'horizon de placement : le capital investi reste accessible à tout moment, mais chaque type d'UC est accompagné d'une recommandation de durée de détention du placement – généralement entre 4 et 10 ans – qui permet de l'optimiser.

Ainsi les Français qui auront de grès ou de force épargné de façon massive en 2020 et 2021 devront-ils faire face à un double défi : se désintoxiquer du fonds en euros, nuisible à leur épargne, et se préparer à un nouvel environnement économique post-Covid en se tournant vers des sous-jacents, durables, répondant aux enjeux sociétaux, plutôt qu'obligataires. Le temps est venu de déconfiner aussi son épargne !

